L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres. [illegible]

SAMEDI MATIN, 3 MAI.

FEUILLETON.

UN MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

V.

OU L'ON VERRA NAITRE ET GRANDIR L'AMITIÉ DE MIGUELIN POUR LE COMTE DE MORANCÉ.

—Suite.—

Miguelin se laissa prendre à ces dehors. Il trouvait dans Morancé en même temps qu'un aimable compagnon, une haute raison, une régularité de mœurs qui faisait honte à sa propre vie, un intermédiaire utile en maintes circonstances, une assurance dans les idées et dans la manière de les exprimer qui le pénétraient d'admiration. Il résumait son opinion, en disant à Coralie Roselier qui suivait, avec intérêt ces intrigues, tout en souhaitant le succès de Morancé.

—Je n'ai jamais connu un homme aussi séduisant, et cachant plus de raison sous un extérieur [illegible].

Quinze jours [illegible] n'ouvrirent pas les yeux de Miguelin, tant Morancé apporta de tact, de [illegible] d'habileté dans sa conduite.

C'est au moment [illegible] l'un pour retourner à [illegible], l'autre pour continuer ses excursions [illegible] les lieux où les hommes [illegible] plaisent à passer la belle saison, [illegible] aux conseils du [illegible] plus qu'il [illegible].

Miguelin [illegible] de Morancé.

—Vous [illegible]

[illegible]

—Il y a bien des procédés pour cela. N'avez-vous pas une fille à marier?

Ces paroles frappèrent vivement Miguelin.

Il avait pris l'aplomb naturel de Morancé pour du savoir-faire. Il crut qu'il serait plus fort s'il avait dans sa main un homme de cette valeur.

—Il est certain, répondit-il, qu'à nous deux nous ferions de grandes choses.

Coralie n'ajouta rien. Elle avait jeté dans cet esprit facilement accessible aux influences qui [illegible] des qualités extérieures, une semence féconde. Il s'agissait de la laisser fructifier.

Miguelin revint à Paris plein de ces idées. Il avait trahi ses préoccupations en lançant, comme on l'a vu, son neveu Roger Livorie sur les traces de Morancé, afin d'être fixé quant à la moralité du jeune gentilhomme. Il souhaitait vivement que les renseignements fussent satisfaisants, car il était séduit et véritablement sous le charme. L'assurance de Morancé avait eu raison de ce fin Normand, rendu défiant cependant par les nombreuses tentatives de ceux qui convoitaient sa fille pour acquérir des droits à son héritage.

Fidèle à la promesse faite par lui, poussé d'ailleurs par l'imminence du péril élevé contre son bonheur, Roger Livorie se mettait en campagne dès le lendemain, afin de recueillir les rumeurs et les détails propres à éclairer la conduite et la vie du comte de Morancé.

Le hasard le servit à souhait, en le conduisant chez un vieux gentilhomme, ancien ami de son père, qui connaissait particulièrement le comte et en parla ainsi:

—Morancé est un aimable compagnon. Je ne sache pas qu'il ait jamais causé préjudice à autrui; mais, de sa part, il faut tout craindre.

—Qu'entendez-vous par là, monsieur, demanda Roger.

—Je veux dire qu'il n'a jamais violé les lois de l'honneur, mais qu'il est néanmoins capable d'employer tous les moyens que le code ne punit pas, pour réparer les brèches faites à sa fortune. Il a commis mille folies; mais, en somme, elles n'ont desservi que lui-même. Sa réputation est, je crois, plus mauvaise qu'elle ne mérite. Il a eu des aventures bruyantes, mais les femmes l'ont grugé. Il leur a presque tout donné, et je ne suis pas éloigné de penser que le jeu lui a pris le reste. Que voulez-vous que je vous en dise? c'est l'être le plus indéchiffrable que je connaisse. Je l'ai vu accomplissant des traits d'héroïsme, et il y a des jours où, quand je pense aux rumeurs qui circulent sur son compte, il m'en coûte de lui serrer la main. On prétend qu'il doit de l'argent à des femmes d'une moralité douteuse, ce qui n'est pas la preuve d'une grande délicatesse; mais, à côté de cela, on raconte qu'il s'est ruiné à en enrichir plusieurs.

—Voilà des renseignements bien contradictoires, objecta Roger.

—Ils ne le sont pas plus que les actions de M. de Morancé.

Roger n'était pas satisfait. Il devinait chez son interlocuteur des arrière-pensées.

—Ecoutez-moi, lui dit-il tout à coup, et c'est au nom de mon père que je vous supplie de me répondre avec franchise. Il faut que la vérité tout entière sur cet homme me soit révélée. Il y va du bonheur de ma vie et du bonheur d'une personne qui m'est plus chère encore que ma vie. Dites-moi donc tout ce que vous savez.

Ces supplications émurent le gentilhomme.

—J'affirme que je vous ai tout dit, mon cher enfant, reprit-il: en vérité, je ne sais rien de plus. Mais puisqu'il s'agit d'affaires graves, je ferai pour vous ce que je n'ai fait pour personne. Il y a dans Paris un banquier israélite connu de tous les viveurs qui ont eu besoin de recourir à l'emprunt. Je lui ai jadis rendu un très grand service en lui évitant, grâce à d'actives démarches entreprises à la sollicitation de sa femme, les horreurs de la police correctionnelle. Depuis ce jour, il est à ma dévotion. C'est le fameux Flamine Veralde. Je vais vous donner une lettre pour lui. Il vous dira tout ce qu'il a recueilli depuis dix ans sur le comte de Morancé.

Roger se rendit sur-le-champ chez Flamine Veralde. A un entresol de la rue Neuve-des-Petits-Champs, au fond d'une pièce sombre, devant un bureau couvert de dossiers volumineux qui semblaient contenir des secrets terribles, il fut mis en présence d'un petit vieillard, au visage maigre, à l'œil vif, aux mains tremblantes, à la voix cassée.

Il lui remit sa lettre. Flamine Veralde la lut, le regarda et lui dit ensuite:

—Avec cette recommandation, monsieur, je ne saurais rien vous refuser. Que souhaitez-vous? Si c'est de l'argent....

—Non, non, il s'agit d'autre chose, se hâta de répondre Roger.

—Parlez, alors!

—J'aurais besoin de savoir tout ce que vous savez de M. de Morancé.

Flamine Veralde jeta sur Roger un nouveau regard, comme s'il eût voulu pénétrer le mobile sous l'empire duquel ce jeune homme agissait.

—C'est une indiscrétion que vous voulez me faire commettre, lui dit-il.

—Le bonheur d'une famille....

—Soit, soit, je ne vous demande rien; c'est inutile, puisque je me suis engagé à vous satisfaire.

Ayant dit ces mots, il se leva, s'approcha d'une étagère sur laquelle se trouvaient plusieurs cartons, prit dans l'un d'eux quelques papiers, et, revenant devant sa table, il continua.

—La fortune de M. Morancé s'élevait, il y a neuf ans, quand il est venu de la province à Paris, à huit cent mille francs. Elle est aujourd'hui dévorée complètement. Il lui reste, il est vrai, la terre de Morancé. Mais cette propriété est grevée d'hypothèques. En outre, il a des dettes, quelques-unes même d'un caractère particulier. Une danseuse bien connue à l'Opéra a dans les mains des reçus signés Morancé, pour une somme assez ronde.

—De quoi vit-il donc? demanda Roger, que des renseignements comblaient de joie, en lui donnant l'assurance que l'enthousiasme de M. Miguelin pour Morancé se calmerait subitement quand il les connaîtrait.

—De la confiance de ses fournisseurs, répondit Flamine Veralde, de la mienne, de la confiance de tous ceux qui espèrent lui voir faire un riche mariage.

—Mais quel intérêt avez-vous?....

—Puisqu'il nous doit, s'il devient riche, il nous paiera. Nous pensons donc qu'il faut le pousser dans le chemin de la fortune et non le lui barrer. Les sacrifices que je consens encore pour lui n'ont d'autre but que de lui faciliter un brillant mariage, après lequel il prendra, sur la dot de sa femme, de quoi me rembourser. J'expose chaque jour quelque chose de plus dans l'espoir de sauver tout, et, à vous dire vrai, M. de Morancé est si habile que j'ai la certitude de ne rien perdre.

—Le tenez-vous pour un honnête homme? demanda Roger.

Le vieux prêteur sourit, hésita une minute, puis répondit:

—Cela dépend de la manière dont on entend l'honnêteté. Selon quelques-uns, elle n'est que le dilettantisme de l'esprit.

—Eh bien! cela me suffit, monsieur, reprit alors Roger en se levant. C'est là que je vous attendais. Il m'est clairement prouvé maintenant que si M. de Morancé n'a jamais assassiné ni volé personne, il est homme cependant à se livrer à des trafics qui ne conduisent pas toujours devant les tribunaux les gens indélicats, mais qui les flétrissent devant les consciences probes.

—Vous êtes bien sévère, monsieur, objecta le vieillard.

Roger ne répondit pas. Il se contenta de formuler les remercîments qu'avait mérités la complaisance de Flamine Veralde et se retira.

Ses inquiétudes avaient cessé. Certes, il était trop loyal pour dissimuler à son oncle les renseignements recueillis par lui, s'ils avaient été favorables à Morancé. Mais il était trop épris de Juliette, il avait trop souffert, en redoutant de la perdre, pour ne pas se réjouir des chances qui élevaient entre elle et l'élu de Miguelin une barrière infranchissable.

Il répéta à ce dernier ce qu'il avait entendu. Il le fit en homme qui a étudié la manière de dresser un procès-verbal, s'efforçant de ne rien dire qui ne lui parût conforme à la vérité.

[illegible] permettaient de voir clair dans la conduite de Morancé et de constater que ce qu'il poursuivait ce n'était [illegible]

[illegible] ne fut qu'à moitié [illegible]

—Tout cela me paraît bien invraisemblable, dit-il. M. de Morancé doit avoir des ennemis. J'ai besoin de juger par mes yeux.

Ces paroles trahissaient sa pensée. Comme Roger l'avait laissé comprendre, il était sous le charme et ne voulait pas être détourné d'un projet sur lequel il bâtissait des rêves.

Il voulut s'entretenir lui-même avec Flamine Veralde. Ces deux hommes d'affaires se comprirent à demi-mot et Miguelin se confirma dans cette opinion que si Morancé ne possédait plus la fortune, il avait du moins conservé les ressources d'esprit à l'aide desquelles on parvient à l'acquérir.

Toutefois, il hésitait encore. Un soir, Coralie Roselier l'interrogea, afin de connaître ses intentions.

—C'est bien le gendre qui me conviendrait, répondit-il. Mais, si je me décide à l'accueillir, il me coûtera horriblement cher. Cela demande réflexion.

(A continuer.)

La Compagnie d'Assurance
TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
[illegible] EN MER ET [illegible]
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

[illegible] Année Fiscale.

Primes reçues		$137,126 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,647 60	
Réassurances, réductions (rebats), dépenses, etc.	49,353	
		134,001 84
		$93,124 18
Total de l'Actif		$794,919 1

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Emanuel Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Koller, W. B. Schmidt, R. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, R. Sieg, [illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. L. Nasits, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, J. R. Wildermann.
29 oct—11m

RAPPORT TRIMESTRIAL
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat.
(SYSTEME MUTUEL.)

Etat, le 29 mars 1873, à la clôture des affaires:

ACTIF.

En caisse		$719,106 96
Chèques sur d'autres banques		546,064 33
Portefeuilles		1,111,846 73
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		516,000 00
Primes sur bons pour garantir la circulation		55,600 00
Actions et autres garanties		22,028 00
Dû par des agents de rachat et de réserve		216,221 11
Dû par d'autres banques et banquiers		164,804 25
Propriétés foncières		200,064 87
Mobilier et installations		16,706 66
Taxes payées		5,671 12
Dépenses courantes		17,006 93
		$3,643,333 85

PASSIF.

Dû à des déposants		$2,096,310 06
Dû à des banques et à des banquiers		143,490 16
Circulation non rachetée		500 000 00
Capital		500,000 00
Surplus		33,315 60
Dividendes non payés		7,961 43
Escompte, trois mois	$19,223 61	
Change	22,606 83	
Intérêt	19,019 03	
Profits et pertes	2,397 74	63 347 21
		$3,643,333 85

DIVIDENDE DÉCLARÉ.
(Payable à dater de lundi, 14 avril 1873.)
Actionnaires, 3½ pour cent pour trois mois.
Déposants, 3 pour cent pour trois mois.
SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 6 avril—1m

SAISON DE PÊCHE
1873.

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

Le soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, sans contredit, le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dont voici une courte énumération:

SEINES Coton et chanvre Mailles assorties de toutes grandeurs.
TRÉMAILLES do do do
EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES Soie, Fil et Coton.
CARRELETS manches en deux.
CARRELETS simples.
HAMEÇONS anglais 1ère qualité, etc, etc, etc.
Il invite les marchands de la ville et ceux de la campagne à venir examiner cet assortiment si varié, afin de pouvoir en apprécier le prix et la qualité, avant d'acheter ailleurs.

A. THÉZÉ.
A l'Enseigne du—
"Vieux Pêcheur,"
139..... Passage de la Bourse..... 139
Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de E. Shrimpton & Sons, Redditch (Angleterre). 19 mars—2m—2fpe

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.
JOS. A. SHAKESPEARE,
A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,
FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4 janv73—1an

FONDERIE DE LEEDS.
ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouchons à tuyaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
1sept—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG..................Directeur.
—Fabricant de—
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A [illegible], MOULINS A SCIE, Etc.
[illegible]

The People's [illegible] Company
OF NEW ORLEANS.
Bureau: Rue St-Pierre, No. 5 [illegible]
Assure contre les risques de Feu, Rivière et [illegible]
[illegible] Président.
[illegible] Vice-Président.
[illegible] Secrétaire.
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 1
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toutes les espèces de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Gourmets, les Marins, etc.
Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la [illegible]
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

GEO. MERZ.
OLD BASIN BREWERY
Corner Villeré and Toulouse Streets.
THE demand for my BEER and ALE being [illegible]

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est une préparation sans couleur claire et limpide et [illegible] agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action [illegible] excitante et généreuse. Il [illegible] l'énergie vitale qui marque son [illegible] salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les anciennes peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les glaires qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorge, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont senti le besoin ont en fait le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades, se sentent mal à l'aise et éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devraient en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait détacher plus facilement dans les rhumes qui durent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] tel est le rôle de l'estomac. Si la la vigueur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, aigus surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont [illegible] le frisson tous les mois, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti-fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et aderante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait, pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altèrera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—12m

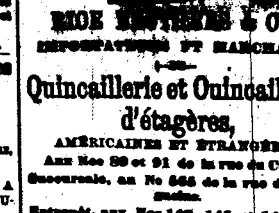

RICE [illegible] & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—de—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en forblanc et émaillés.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en forblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour salle ou chambre.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, [illegible]
[illegible]

American Mutual Insurance Association of New Orleans,
AU No 25 DU COMMERCIAL PLACE,
Entre les rues Camp et St-Charles.
Capital - - - - $500,000
(Entièrement payé)
Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilège de faire deux paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une part [illegible] des dividendes ou à la réfaction (rebate) habituelle.
La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville ou dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.
D. LEUBRIE, Président.
R. MEYER, Secrétaire.
O. S. ASCH, Surintendant des agences.
DIRECTEURS:
[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE [illegible] POUR LA FRANCE.
[illegible]

PRIX DU PASSAGE DE NEW-YORK (vin compris) POUR BREST OU LE HAVRE:
[illegible]
Agents [illegible]
nov—1an [illegible]

Compagnie de Lignes de Steamers d'Etat.
[illegible]
LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, GEORGIA.
[illegible]
Pour Liverpool, comme suit:—
ALABAMA, LOUISIANA, MINNESOTA
Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.
Des billets de passage, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.
[illegible]
Pour fret ou passage (excellente [illegible]), s'adresser à
J. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 28, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & CO., No. 3, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO., No. 63, Great Clyde Street Glasgow.
6 octob

Compagnie Hambourgeoise Américaine.
POUR HAMBOURG,
via la Havane, Santander, Cherbourg et le Hâvre.
Le Steamer Allemand,
GERMANIA,
Capitaine J. WINZEN,
partira MERCREDI, le 7 mai à 8 heures du matin, de son quai, poteau 42, Quatrième District, au pied de la rue Ste-Marie, (Bulls Head).
Pour passage, s'adresser à
WILLIAMS RUPERTI & CO. Agents
2 mai au 7 No 151 rue Commune.

HAMBOURG,
Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.
Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.
Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,
Germania, Capt. Winzen, Saxonia, Capt. Brandt, Vandalia, Capt. Franzen,
—Partiront comme suit—
De Hambourg. Du Havre. De Santander. De la Nlle-Orléans
"Vandalia"
Fév. 1 Fév. 4 Fév. 7 Mars 12.
"Germania"
Mars 29 Avril 1er Avril 4 Mai 7—1873
En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement) et au Hâvre, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $42.
Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $42.
On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.
[illegible]
Pour de plus amples détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents Généraux,
151, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York. 2 sept—6m

BRÊME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	29 janvier.	1 mars.
Hannover	12 février.	15 mars.
Braunschweig	26 mars.	23 avril.
Frankfurt	9 avril	7 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........45
De la Nouvelle-Orléans ou la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Ligne Nationale de Steamers.
Cette magnifique ligne de steamers en fer, neuf et de premier ordre,—les plus grands, les plus économiques et les plus agréables pour les passagers—font un service hebdomadaire entre New-York, Queenstown et Liverpool.
Les touristes qui vont en Europe et les personnes qui envoient chercher leurs amis du vieux pays consulteraient leurs intérêts en achetant leurs billets aux bureaux de
P. F. GOGARTY,
Agent pour le passage,
No 151 de la rue du Camp.
5avril—1m.fpe.

Pour New York, directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Clapp commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 3 mai, à 8 h. A. M.
Passage..........$25.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Départ, MERCREDI, le 9 mai, à 8 A. M.
Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe
JUNIATA,
Capt Catharine,
Pour fret ou passage, s'adresser à
ELW. A. YORKE, Agent,
Magasins Cannelles et Gravier.
Le steamer YAZOO, cap. Harrell, suivra et partira à son jour régulier.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

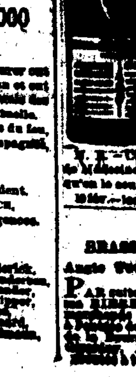

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
18 fév—1an

GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, [illegible]

VAPEURS

Le Lac.
ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Steamers du Lac [illegible]
Mandeville et la Nlle-Orléans.
[illegible]
CAMELIA.
[illegible]
C. H. SORIA, Agent.
1er mai [illegible]

Excursion du Dimanche.
Compagnie de Paquebots [illegible]
[illegible]
C. H. SORIA, Agent.
mars—3m [illegible]

Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ.
T. P. Leathers, capitaine.
[illegible]
7 sept—1m

Paquebot du Grand Bayou, Napoléonville et Alexandria.
Arrangement permanent.
[illegible]
HENRY TETE.
Cap. John Etess: John C. Lilienne, commis; part tire comme il est indiqué ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 126, rue Gravier,
LORD & McPEAKE, 76, rue Gravier.
[illegible]

Paquebot Régulier des Attakapas.
Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
[illegible]
Agents, S. CAREY,
Mavrill J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et du Grand Bayou—Une fois par semaine.
—Le bateau à vapeur ST. MARY,
capitaine Jos. G. Mitchell; Geo. Chamberlain et Tom J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour St. Martinville, St. Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Baton, la Rivière aux Quarees, Alexandria, les débarcadères de Normand et de Baton et tous les débarcadères intermédiaires.
M. W. JOYCE, No 12, rue Poydras.
J. R. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 285, rue de la Commune.
1nov—3m.

TUNICA.
Pour Tunica, la débarcadère de Fisher, New Texas, [illegible]
[illegible]
LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.
[illegible]

Bâton Rouge.
Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et [illegible]
[illegible]
J. P. McMurray.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, 11, rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et les VENDREDIS à 5 heures A. M.
Le bateau LIZZIE HOPKINS,
[illegible]
Ce bateau reçoit du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
14 juill—1an [illegible]

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et parmi eux se trouvent quelques-uns des plus [illegible] du pays) reconnaissent qu'il est un [illegible] d'écorces et d'herbes dont le [illegible] pas les [illegible]; il prévient, aussi [illegible] la maladie d'épuisement, la Bile, les Fièvres intermittentes, les Fièvres intermittentes, Malaises, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique qui lui soit [illegible], [illegible] recommandé au peuple et aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de
HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oestendyk,
Seul Agent au Sud,
No 20 rue Tchoupitoulas
14 août—1m—Mars.V.D

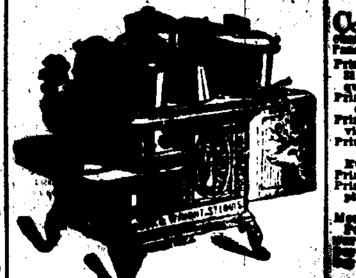

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui ait été fabriqué aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 200,000

sont employés constamment dans le Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
Si vous voulez trouver un fourneau de cuisine allez au No
46......RUE DU CAMP......46
Et achetez un "BRILLIANT",
WAGLER.
Dépôt de spécimens et salle [illegible] rente, au No 46 de la rue du Camp.
On l'on trouvera également tous les articles de fourneaux de cuisine et de chauffage, articles de forblanterie et toute espèce de [illegible]
11 oct—1an

JULIUS LOEFFLER,
45......RUE ROYALE......45
POSEUR et Marchand d'Ardoises [illegible]
Il a constamment en main un stock complet d'Ardoises, de gléhas, etc.
Il se charge de réparer et refaire les toitures et les inspections de toute espèce.
Son travail est garanti. 1déc—6m

E. DECHAMPS,
No. 96, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
BORDEAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31 janv—1an [illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.
[redacted]
[illegible] de la Compagnie au pied de la rue du Canal.
Les trains partiront à 8.00 h. du matin et à [illegible] du soir.
[illegible]
TRAINS ACCOMMODANTS POUR LES VILLES DE BAIE—[illegible] pour Ocean Springs et les [illegible], à 3 heures et quart de l'après-midi [illegible]
LES WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. Les trains se relient très exactement avec ceux de toutes les routes populaires de L'EST, du NORD et de l'OUEST.
Bureau des billets coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel et au quai Dépôt.
R. B. SCRANTON, [illegible]
E. F. SHUTE, Agent Général des Billets.
1er juillet [illegible]

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.
[redacted]
Passenger Depot foot of Canal Street.
TRAINS
[illegible] A. M. and at 5.15 P. M.
[illegible] A. M. and at 5.00 A. M.
COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS—Leaves New Orleans at 3.15 P. M. daily (except Sunday) for Ocean Springs and all way stations; Saturday at 2.15 P. M.; arriving at Ocean Springs at 7 P. M., returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) 5 A. M., arriving in New Orleans at 9.30 A. M.—stopping at all Way stations.
PULLMAN'S PALACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.
Tickets for sale corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
R. B. SCRANTON, E. F. SHUTE,
Gen'l Sup't. Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
[redacted]
Les heures de départ [illegible]
[illegible]

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
heures A. M.		heures A. M.	
[illegible]		[illegible]	
P. M.		P. M.	
[illegible]		[illegible]	

Les dimanches, les convois partiront toutes les [illegible]
[illegible]
R. B. SCRANTON, Surintendant Général.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.
Les trains partent et arrivent comme suit:
DÉPARTS. ARRIVÉES.
Express.......[illegible] A. M. | Express.......[illegible] A. M.
Malle.......[illegible] P. M. | Malle.......[illegible] P. M.
Accommodation.......[illegible] P. M. | Accommodation.......[illegible] A. M.
[illegible]
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. [illegible]

[redacted]

Great Jackson Route.
[illegible]
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan
[illegible]
[illegible]
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TO [illegible] NON INFLAMMABLES,
DE D. ANDERSON & SON.
CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. [illegible]
[illegible]
A vendre par J. G. LINGHAM, agent,
7juillet—1an Au No 16 de la rue Union

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Home d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
[illegible]
ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 10 [illegible] A. D. 1873.
[illegible], Notaire Public.
Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:
[illegible]
ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
COMMERCE
(Commercial Insurance Company)
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
SEPTIÈME ETAT ANNUEL.
Conformément aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par-devant moi, ce 16 avril A. D. 1873.
EDGAR GRIMA, Notaire Public.
Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la Compagnie. Dividende qui provient des bénéfices de l'année, payable à partir [illegible]
J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1873. 18 avril—1an

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 202, rue du Canal.
CINQUIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
PREMIER TRIMESTRE DE 1873.
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:
Primes d'incendie......$[illegible]
" maritimes......211,106 [illegible]
" de rivières......142,124 [illegible]
En moins—primes non expirées......262,340 61
Primes remboursées......1,698 47
Primes nettes acquises......[illegible]
Ajouté intérêt et loyer......[illegible]
Total......[illegible]
Pertes par les incendies......$17,886 71
" sur les mers......[illegible]
" sur les rivières 14,047 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées......[illegible]
Réassurances......[illegible]
Dépenses, licences et taxes......[illegible]
Réfaction (rebate)......[illegible]
Profits et pertes......[illegible]
Profits nets......[illegible]
—ACTIF—
Balance due sur Stock-notes......[illegible]
Montants en mains et en Europe......[illegible]
Billets et effets à recevoir......[illegible]
Actions et Bonds......114,337 [illegible]
Propriétés foncières......[illegible]
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein......[illegible]
Primes sujettes à l'assessment dans les trimestres suivants, conformément à la charte......[illegible]
Total de l'actif......$1,347,[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce septième jour d'avril 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.
A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.
C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Charles Cavaroc, Arthur Poincy,
Charles De Buyter, J. Reid,
Leon Haas, Jr., P. B. Wiltz,
E. F. Mioton, Léon Queyrouze,
Wm. Agar, John Roselius,
S. Cambon, J. B. Lavaux.
5avril—1m

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)
Nlle-Orléans, 10 mai 1873.
CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état et compte des affaires de la Compagnie, à la date du 10 avril 1873.
[illegible]
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
[illegible]
W. H. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
DIRECTEURS:
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,
No 124 RUE DU CANAL.
DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]
[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. HOWE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et souscrit par-devant moi, le [illegible] 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
[illegible] dividende de [illegible] POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le [illegible] [illegible]
—Directeurs—
P. Maspero, David McCoard,
[illegible], P. F. Gédéra,
[illegible], F. Dupuchy,
F. R. [illegible], J. J. Fernandez,
[illegible], J. M. Allen,
[illegible] Chas. Lafitte.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
[illegible] ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte [illegible] des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermentés et signé par-devant moi, ce 29 janvier A. D. 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer [illegible]
[illegible]
DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payne,
G. T. [illegible], Placide Forstall,
[illegible], [illegible],
T. Bailly Blanchard, [illegible],
[illegible], W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

BUREAUX DE LA
Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.
Capital payé......$500,000.
DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte [illegible] des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.
Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le [illegible]
Se payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.
L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.
Directeurs pour 1873:
John G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Hugh Wilson,
B. Bisso, I. N. Marks,
[illegible], W. B. Seymour,
Richard Flower, [illegible],
B. W. Taylor, J. C. Morris,
J. I. Day, G. M. Pandely,
James Byrnes, J. L. Harris,
Samuel C. Levy, W. B. Schmidt,
E. Abbe, W. R. Whitaker,
L. H. Joseph, R. T. Turian,
Scott McGehee, Isaac L. Hess.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans,
[illegible]

Compagnie Mle d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.
DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant. Total des primes de l'année expirée le 10 février 1873.
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 25 mars 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Bâtisse de la rue Chartres.
Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats des années [illegible] 1873. [illegible]
CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Directeurs élus le 12 février 1873.
Chas. Briggs, Geo. H. Hunt,
Ant. Carrière, Chs. Harold,
Geo. A. Fosdick, E. Jamison,
H. Bragier, W. G. Howard,
P. Anderson, Félix Larue,
A. Fraiche, Aug. Reine,
Geo. W. Dunbar, Edward Toby,
E. F. Stockmeyer, Wash. Marks,
Henry J. Vose, William Knox,
B. Mangnand, W. S. Bailey,
Chas. Weisber, J. E. Livaudais,
A. Lossert, Edward Violett,
Frank Williams, A. K. Miller,
Chas. Lafitte, Edward Murphy,
Rudolph Sieg, J. A. Lane,
W. G. Monk, Silas Weeks,
Geo. W. Byrnes.

Compagnie d'Assurance
LA SALAMANDRE.
Bureaux No. 23 rue Royale.
SECOND ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état de ses affaires [illegible]
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE NORE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Affirmé sous serment et signé par-devant moi, ce [illegible] jour de janvier 1873.
M. E. DUCROS, Notaire public.
Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, [illegible]
[illegible]
—DIRECTEURS.—
Chs. Roman, Félix Grima,
James Wood, V. A. Fournier,
Placide Forstall, Charles Lafitte,
T. Bailly-Blanchard, Jr., Emile Dupré,
Christian Roselius, Gabriel Villeré,
François Gaspard, G. de Blanc,
Félix Limet, J. A. Gasseny,
Jules Aldigé, [illegible],
W. J. Behan, L. W. [illegible],
A. D. Valois, [illegible].
A une réunion des Directeurs [illegible]
JULES LE NORE, Secrétaire.
14 fév—[illegible]

E. H. REYNES & BRO.,
Vendome Alley—Coton Exchange Building—Entre Carondelet et Gravier.
CHANGE sur Paris et Londres.
[illegible] New York, San Francisco, [illegible]
[illegible]

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
66......PASSAGE DE LA BOURSE......66
Entre Bienville et Conti.
SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, [illegible]
[illegible]

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
En un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer, à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

[illegible]